

# RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GESTION DES DÉCHETS DE ROUSSILLON

## AVIS PUBLIC

### Concernant le calendrier modifié des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2023

Conformément aux dispositions de l'article 597 du Code municipal, avis est par les présentes donné que la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon a adopté le 22 mars 2023 un nouveau calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année 2023, qui se tiendront les mercredis à l'hôtel de ville de Macamic au 70, rue principale et qui débiteront à **19 heures**, se lit comme suit :

- 31 mai
- 20 septembre
- 22 novembre

**DONNÉ CE 23 MARS 2023**

  
Joëlle Rancourt,  
Secrétaire-trésorière